



# TROISIEME SERMON,

LVG XI.

41. *Elargissez aumosne de ce que vous  
auez, & voici toutes choses vous seront  
nettes.*



**L**'APOSTRE S. Paul en la I. aux Corin-  
thiens au 13. chapitre, fait vn long de-  
nombrement des proprietés & effects  
de la charité Chrestienne, sans laquelle  
il dit que distribuer tout son bien aux povres, &  
livrer son corps pour estre bruslé tout vis, sont  
choses qui ne seruent de rien à celui qui n'a point  
de charité. Lequel propos il clost par vne com-  
paraison entre la foy, l'esperance & la charité, &  
conclut que de ces trois vertus la plus grande est  
la charité: pource que la foy & l'esperance cessent  
apres ceste vie, mais la charité demeure apres la  
mort: voire c'est lors qu'elle est en sa perfection.  
Ioint que chacū de nous fait profession d'auoir la  
foy en Dieu & d'esperer en lui: mais s'il ment, ou  
s'il dit vray, il se recognoist par la charité laquelle  
ne peut estre cachee.

C'est donc à bon droict que le mesme Apostre  
au troisieme chapitre aux Colossiens appelle la  
charité *le lian de perfection*, puis qu'elle nous  
parfait

parfait apres ceste vie, & qu'elle ioint & rallie en vn corps parfait tous les fideles entr'eux, & avec Iesus Christ, & par Iesus Christ avec Dieu.

A ceste charité fraternelle S. Iehan nous exhorte plus que tous les autres Apostres, inculcant fort souuent le commandement de nous aimer l'vn l'autre. Ceste exhortation est fort conuenable au disciple que Iesus Christ aimoit: car Dieu inspire son amour à ceux qu'il aime, & par son amour, l'amour aussi de ceux qu'il veut que nous aimions, & que Iesus Christ a aimés plus que sa vie.

Or les devoirs de ceste charité s'estendent fort loin. Car par la charité nous instruisons les ignorans, consolons les affligés, encourageons les timides, releuons ceux qui sont tombés, radressons ceux qui se fouruoient, tendons l'vn à l'autre la main es lieux glissans, donnons conseil à ceux qui sont en perplexité, defendons la cause de l'innocent iniustement oppressé. Mais le deuoir qui nous est plus souuent qu'aucun autre recommandé en l'Escripture, est l'aumosne, & la subuention au povre en sa necessité. Par là on recognoist ceux qui sont vrayement charitables. Car il s'en trouuera qui ne plaindront point leurs pas & leur peine pour secourir l'affligé, ni leurs paroles pour leur donner conseil ou consolation. Mais quand ce vient à mettre la main à la bourse, & à s'oster à soi mesme pour donner à autrui, c'est là où plusieurs reculent, & où il y a plus de difficulté.

Le Seigneur Iesus, auquel nous auons vn exemple incomparable de charité, & qui s'est rendu

pauvre afin de nous enrichir, nous exhorte fort souuent à ce deuoir, nous commandant de faire vn thresor au ciel: & en donnant aux pauures, amasser des richesses où le larron ne perce point, & où la tigne ne ronge point. Et en ce passage que nous vous auons leu il veut que nous donnions aumosne de nos biens afin que toutes choses nous soyent nettes. S. Iaques au premier chapitre dit que *la religion pure & sans macule enuers nostre Dieu & Pere, est de visiter les orphelins & les veufues en leur tribulation.* Et S. Iehan au chap. 3. de sa premiere Epistre, *Celui qui aura des biens de ce monde, & verra son frere auoir necessité, & lui fermera ses compassions, comment demeurera la charité de Dieu en lui?*

Ceste Loy a esté de tout temps, & Dieu sous l'Ancien Testament auoit obligé son peuple à cet exercice, defendant aux proprietaires des champs de cueillir ce que la terre rapporteroit d'elle même en la septiesme annee, qui estoit l'annee du repos de la terre: afin que ce fust pour la nourriture du pauvre, de l'estranger, & de la veufue: & commandant de laisser en moissonnant quelques rangs d'espics pour la nourriture du pauvre & de l'estranger: & afin que les Israclites ne manquaissent point d'occasion d'exercer charité, il leur dit, *Vous n'aurez point faim de souffreteux au pays.* Comme aussi Iesus Christ nous dit, *Vous aurez tousiours les pauures avec vous, mais vous ne m'aurez pas tousiours.* Bref par là les hommes seront iugés au dernier iour, s'ils ont veu Iesus Christ nud & l'ont vestu: s'ils l'ont veu audir faim & lui ont donné à manger, Matth. 25.

Cet

Cet exercice est si iuste qu'en la langue de l'Ancien Testament, en laquelle le mot de *iustice* signifie souuent clemence & beneficence, les aumosnes sont appellees *iustice*. Dauid au Pleaume 112. dit que *celui qui craint l'Eternel a espars & donné aux pauvres, & que sa iustice demeure eternellement*. Laquelle façon de parler l'Apostre a ensuiuie au 9. chap. de la 2. aux Corinthiens, où exhortant à aumosnes il dit, *Celui qui fournit la semence au semeur vueille multiplier le reuenu de vostre iustice*.

Car y a-il chose plus iuste & raisonnable, puis que nous ne pouuons faire du bien à Dieu, que de faire du bien à ceux qu'il aime, & qui portent son image, & lesquels il nous recommande par sa parole? N'est-ce pas chose iuste que de rendre à chacun ce qui lui appartient? Or Iesus Christ au 16. de S. Luc nous enseigne que nous ne sommes pas proprietaires des biens que nous possedons, mais seulement dispensateurs; & qu'un iour Dieu dira à chacun de nous, *Ren conte de ton administration*. Puis donc que nous ne sommes que distributeurs, n'est-ce pas vne iniustice de retenir pour nous ce qui nous est baillé pour le distribuer? n'est ce pas vne espece de larcin de retenir ce qui n'est pas à nous, & qui est deu au pauvre qui se presente à nous? Mais qu'y a-il de plus iuste que de faire vne chose à laquelle nous nous obligions tous les iours par nos prieres, disans à Dieu, *donne-nous aujour d'huy nostre pain quotidien?* Car en disant, *donne-nous nostre pain*, nous parlons au pluriel, & demandons pour plusieurs: si donc nous retenons pour nous seuls ce que nous auons demandé pour plusieurs, nous nous moquons de

Dieu , & prononçans ceste priere , prononçons nostre condamnation.

Tout homme qui iuge sainement des choses, se comparant avec le pauvre qui demande , dira ie ~~ne~~ suis pas meilleur que ce pauvre , & peut estre pire: ce neantmoins il plaist à Dieu me traiter plus doucement que lui , pour m'esprouer, & me presenter occasion de faire des œuures charitables qui soyent des recognoissances à sa liberalité enuers moy : car Dieu a fait qu'en la société humaine il y eust des pauvres & des riches , afin que les vns subuiennent aux autres , & que ceste inegalité fust vn lien de charité. Il a preparé aux pauvres la couronne de patience, & aux riches la couronne de liberalité.

A la iustice de ceste subuention charitable adioustez l'honneur que Dieu nous fait. Car c'est vn grand honneur que Dieu fait à vn homme de le faire estre comme sa main, & le constituer distributeur de ses biens à ceux qui en ont besoin. C'est vn grand honneur que d'estre imitateur des actions de Dieu lequel donne tousiours & ne reçoit iamais. Dont aussi le Seigneur a dit que *c'est chose plus heureuse de donner que de prendre.* Sur tout c'est vn grand honneur que de donner à Iesus Christ , lequel s'est donné soi-mesme pour nous. Car il estime fait à soi-mesme ce qui est fait à l'vn de ces petits , & que subuenir aux pauvres c'est subuenir à ses membres , tellement que sous les pauvres il se presente à nous. Que refuserions nous à Iesus Christ s'il demeroit encore ici bas parmi nous? qui seroit celui qui refusast vne subuention temporelle à celui qui nous a acquis vn salut

*Mat. 20.*  
35.

*Mat. 25*  
45.

salut éternel? Or il declare que le bien qu'on fait au pauvre est fait à lui mesme. L'Apostre aux Hebreux au 13. chapitre parlant d'Abraham & de Loth, dit que pensans loger chez eux des hommes ils ont logé des Anges. Nostre condition est donc beaucoup meilleure, puis qu'en receuant chez nous les pauvres, nous receuons le Fils de Dieu, & logeons celui qui nous a préparé au ciel vn logis éternel.

Que si à donner l'aumosne il y a vn grand honneur, il n'y a pas moins de profit, & le gain y est tres-grand & tres-certain: car Dieu se constitue debteur de nos aumosnes, combien que nous donnions du sien. *Celui qui a pitié du chetif preste à l'Eternel & il lui rendra son bienfait, Prouerb. 19.* C'est vne belle commodité qu'en payant ce que nous deuons, nous faisons des acquisitions: car toutes & quantesfois que les pauvres se presentent à vous, vous deuez dire en vous-mesmes, *voila les receueurs de Dieu, Dieu les enuoye pour emprunter de nous.* Y a-il vn plus fidele debteur que Dieu, ou vn meilleur payeur? où pourrions nous consigner nostre argent en meilleure main & plus assuree? n'est-ce pas vn grand profit, que pour des biens temporels nous receuons vn royaume éternel? Car le Seigneur nous declare *Matth. 10. 42.* que mesme pour auoir donné vn verre d'eau froide nous ne perdrons point nostre salaire. Donnons ce que nous ne pouuons garder, afin d'acquérir des biens que nous ne pouuons perdre. Ainsi les prieres & aumosnes de Corneille sont *Act. 10.* montees en memoire deuant Dieu. Nostre Seigneur Iesus qui du temps de son infirmité regarda *Luc 21. 4.*

doit ceux qui mettoient dans le tronc, maintenant en sa gloire a encore les yeux tournés de ce costé là. Pour ceste cause S. Paul en la seconde aux Corinthiens au 9. chapitre compare l'aumône à vne semence qu'on espart. Car comme celui qui n'auroit jamais veu semer du bled, voyant vn semeur espartre & ietter son bled par poignées, iugeroit que ce semeur est insensé & despité contre son bien : mais le semeur sçait que c'est le moyen de mettre son bien à profit, lequel se gasteroit estant trop long temps gardé : ainsi deuez vous tenir pour chose assuree que donner au pauvre est vne prodigalité mesnagere, & que de tout le bien que vous auez, vous n'en conseruez rien & n'en emporterez rien que celui que vous aurez ainsi perdu. C'est le conseil que donne Salomon au chap. ii. de l'Ecclesiaste, *Iette ton pain sur les eaux, car avec le temps tu le retrouveras*: c'est à dire, que ce qu'on estimeroit estre perdu en le donnant au pauvre, se trouuera finalement estre de grand profit. Tout ainsi que les deux disciples assis à table en Emaus avec le Seigneur recognerent Iesus Christ à la fraction du pain, ainsi aussi le Seigneur recognoist par là ses disciples, s'ils rompent leur pain à celui qui a faim, & subuiennent à ceux qui en ont besoin. Qui est le iulne que Dieu declate auoir agreable, au chap. 58. d'Esaye, *Non pas de courber la teste comme le ionc, & estendre le sac & la cendre. Mais rompre son pain à celui qui a faim, & faire venir en sa maison les affligés, & ne se soustraire point arriere de sa chair.*

Au contraire Dieu prononce des horribles menaces contre ceux qui ne donnent point aux pauvres.

pauvres. C'est ce que dit Salomon au 21. des Proverbes, *Qui bousche son oreille au cri de l'indigent, criera & on ne lui respondra point.* Et au 16. chapit. d'Ezechiel, ceci est mis entre les causes de l'embrassement de Sodome, *asçavoir l'abondance de pain, & n'auoir point soustenu la main de l'affligé & du souffreteux.* Le riche glouton est precipité aux enfers pour n'auoir, parmi les delices & festins, eu compassion du pauvre Lazare gisant à la porte. Bref telle sera la sentence du Iuge au dernier iour, *Allez maudits au feu eternel: Car i'ay eu faim, & ne m'auiez point donné à manger: i'estoy estrange, & ne m'auiez point recueilli.* Pour auoir negligé l'occasion de faire vn thresor au ciel, & auoir esté iniustes de plusieurs des biens que Dieu leur auoit mis en main pour les distribuer.

Mais sur tout la raison que Iesus Christ adiouste pour nous inciter à compassion enuers le pauvre est digne de consideration. *Elargissez* (dit-il) *anmosne de ce que vous auex, & toutes choses vous seront nettes.* En parlant ainsi il nous enseigne que comme sous l'Ancien Testament par quelques gerbes d'espics, & par vne corbeille de nouueaux fruits qu'on offroit au temple, toute la recolte de l'annee estoit benite, & toute la masse estoit sanctifiée par ces premices: ainsi en prenant vne partie de vos biens pour donner aux pauvres vous offrez à Dieu les premices de vos biens, & par ce moyen toute la masse de vos biens est sanctifiée, & l'usage en est rendu legitime. Car l'homme par son peché est deuenu iniuste possesseur des biens terriens. Mais alors il deuiet iuste possesseur quand ayant offert à Dieu sacrifices de louanges

& actions de graces, il employe ces biens aux vsages legitimes & approués en la Parole de Dieu, desquels le principal est l'aumosne & le plus agreable à Dieu.

Nous apprenons donc de ces paroles du Seigneur que toutes choses sont souillees à ceux qui ne craignent point Dieu, & qui ne sont point charitables enuers leurs prochains. Car il est certain que Dieu a créé les biens de ce monde, & les fruiets de la terre pour ses enfans & pour ceux qu'il aime, & non pour ses ennemis: comme dit S. Paul en la premiere à Timothee au 4. chapitre, que *Dieu a créé les viandes pour les fideles*. Dieu n'a pas créé le Soleil afin qu'il fust vne lampe en vn temple d'idoles, ni afin que les meschans vissent clair à malfaire. Par consequent tout homme profane & qui ne glorifie point son Createur par paroles & par œuures, est vn usurpateur, & possesseur illegitime des biens de ce monde; comme dit S. Paul en l'Epistre à Tite, *Toutes choses sont pures aux purs, mais rien n'est pur aux souillés & aux infideles, ains leur entendement & conscience sont souillés*. Ils contaminent tout ce qu'ils manient, le destournans de son vray vsage. Autant de morceaux que mange le meschant sont autant de larrecins, pource qu'il est iniuste possesseur, & ne rend point à Dieu les redeuances qui sont deuës au Seigneur feodal, asçauoir la bouche & les mains, c'est à dire les actions de graces & les aumosnes.

Tit. I. 15.

Je n'entens pas par là (comme quelques vns nous calomnient) que les fideles ayēt droit de deposseder de leurs biens les infideles ou idolatres, & de dire

& de dire à vn profane, lors de ta maison; car elle m'appartient: ou lui arracher son manteau lui disant, ce manteau n'est pas à toy, car tu es vn vsurpateur. Moins encore entendons nous qu'il soit loisible aux fideles de desobeir à leur Princes, ou se rebeller contre lui, sous ombre qu'il est de contraire religion. Il y a des loix ciuiles, establies pour entretenir la paix, & euter la confusion, par lesquelles les possessions sont distinctes, & chacun est maintenu en la possession: lesquelles loix Dieu veut estre gardees, & les approuue en sa Parole. Tant s'en faut que Dieu vueille qu'on depouille de leurs biens ceux qui sont d'autre sentiment en la religion, qu'au contraire, il veut qu'on leur donne & assiste quand ils en ont besoing: Dieu commâde en sa Parole que les suiets obeissent à leurs Princes, & les seruiteurs à leurs maistres, non seulement aux bons, mais aussi aux mauuais. Du temps des Apostres tous les Empereurs & Princes estoient Payens; ce neantmoins *S. I. Pier. 2.<sup>e</sup>* Pierre & S. Paul veulent que les Chrestiens leur soyent fideles & obeissans, & facent prieres *Rom. 14. 1* pour eux. Si quelcun par sa mauuaise vie se rend *1. Tim. 2. 2.* iniuste possesseur des biens terriens, Dieu ne nous a pas establis iuges & punisseurs de ceste iniustice: *1. Pier. 2.<sup>e</sup>* ains nous en remettons la cognoissance au iugement de Dieu, lequel au iour du dernier iugement traittera comme vsurpateurs ceux qui ne l'ont point glorifié en leur vie, & ne se sont pas seruis des biens de ce monde aux fins & selon l'usage pour lequel il a créé ces biens.

Or est-ce chose bien estrange, & ya dequoy s'esbahir, que ceux qui nous font ceste reproche,

sont ceux qui enseiñent que le Pape peut dispenser les suiets du serment de fidelité presté à leur Prince Souuerain : & auons des exemples tout nouveaux des Rois que le Pape a déclaré decheus de leur couronne, & incité leurs suiets à rebellion contr'eux : dont sont ensuiuus meurtres de Rois, & mille carnages de peuples, & saccagemens de villes, dont les playes seignent encor, & sont vn exemple fatal à la posterité.

Mais pour reuenir au cōmandement que nous fait le Seigneur de donner aumosne, il ne suffit pas de donner & subuenir au pauure, mais il faut aussi le faire en la façon, & avec les dispositions que Dieu commande en sa Parole.

Cóment  
il faut  
donner  
l'aumos-  
ne, & à  
qui.

Premierement il faut que la subuention faite au pauure soit volontaire, & non faite à regret & par contrainte: car il y en a qui donnent l'aumosne comme on donne à manger à vn lion, en reculant la main. C'est le commandement de l'Apostre en la 2. aux Corinth. chap. 9. *Que chacun face selon qu'il a proposé en son cœur, non point à regret, ni par contrainte, car Dieu aime celui qui donne gayement.* Celui qui donne à regret, ou par honte de refuser, ou pour se deliurer de l'importunité du pauure, condamne sa propre action: car s'il pouuoit ou osoit il s'en exempteroit. Dieu en sa Loy commandoit que les sacrifices & offrandes fussent volontaires, & faites d'vn franc courage. Or les aumosnes sont vne espece de sacrifice, comme dit l'Apostre aux Hebricux chap. 13. *Ne mettez en oubli la beneficence & la communication, car Dieu prend plaisir à tels sacrifices.* Et l'Apostre S. Paul dit auoir receu la subuention que les Philippicns

lippiens lui auoyent enuoyee *comme un sacrifice philip. 4. agreable & plaisant à Dieu.* Celui-la donne comme il faut, qui pense receuoir en donnant, & y gagner plus que celui auquel il donne : & qui meisme n'attend pas qu'on lui demande, mais preuient la honte du pauvre qui craint de demander, & qui empoigne auidement les occasions de faire vne bonne œuvre, & est marri si elle lui est eschappée.

Il y en a dont les aumosnes sont ambitieuses, & qui donnent pour estre veus, & veulent estre remerciés : ceux-la, à proprement parler, ne donnent pas au pauvre, mais à leur ambition. Iesus Christ au 6. chapitre de S. Matthieu veut que quand nous donnons l'aumosne nostre main gauche ne sçache pas ce que fait la droite, *afin (dit-il) que ton aumosne soit en secret, & ton Pere qui te void en secret, te le rendra à descouuert.* De ceux qui donnent pour estre regardés, il dit là meisme, *qu'ils reçoivent leur salaire, c'est à dire, qu'en acquerant reputation de charitables, ils ont ce qu'ils cherchent, & ne doiuent esperer de Dieu autre salaire.* C'est assez d'auoir Dieu pour tesmoing, celui qui donne pour plaire aux hommes, perd son argent & son œuvre.

Y en a d'autres qui donnent avec orgueil & desdâin, regardans le pauvre avec mespris, comme qui ietteroit du pain à la teste d'un pauvre, ou ietteroit vn morceau de pain à vn chien en passant. Cependant ce pauvre est aussi créé à l'image de Dieu, & Iesus Christ est aussi mort pour lui, & plusieurs pauvres valent mieux que les riches, qui les mesprisent, & sont plus agreables à Dieu.

Ceux-la aussi donnent autrement qu'il ne faut, qui dilayent & reculent l'assistance du pauvre, & lui disent, *reuien un autre iour*, combien qu'ils voyent sa necessité presente. Contre la defense qui nous est faite au troisieme chapitre des Prouerbes, *Ne di point à ton prochain, va & retourne, & ie te donneray demain, quand tu l'as par deuers toy.*

Enuers tous ceux là Dieu vse de grande clemence s'il pardonne à leurs aumosnes, & ne les punit pas pour leurs bienfaits.

Faut aussi que ce que nous donnons au pauvre soit iustement acquis, & soit du nostre & non du bien d'autrui. C'est ce que Iesus Christ nous donne à entendre en ce passage, disant, *Elargissez aumosne de ce que vous auez*, alçauoit de ce que vous auez iustemēt: car Dieu declare par son Prophete Elaye au chap. 61. *qu'il bait la rapine pour l'holocauste.* S'en trouue qui s'estans enrichis par moyens iniustes pensent appaiser Dieu en donnant au pauvre vne partie de ce qu'ils ont derobbé. Par ce moyen ils taschent à corrompre Dieu, & à le faire receleur de l'attecins, en partageant avec lui le butin. Le pauvre voirement qu'ils reuestent s'en resiouist, mais celui qu'ils ont depouillé en pleure, & demande vengeance à Dieu, & Dieu a promis de l'escouter & l'exaucer. Pour tant quād au 16. chap. de S. Luc Iesus Christ nous commande de faire des amis des richesses iniques, par les richesses iniques il n'entend pas celles qui sont mal acquises, & par voyes iniustes: lesquelles il faut plustost restituer: mais il les appelle *iniques* pource qu'elles tentent les hommes, & les sollici-

Exod. 22.

23.

Pf. 12. 6.

sollicitent à iniquité, & les enflent d'orgueil, & sont amorces & allumettes de mauuaises conuoitises.

Est aussi requis que nostre charité soit conduite par prudence. Il faut voirement qu'elle soit ardente & prompte, mais cependant il faut qu'elle soit gouuernée avec discretion: selon qu'il est dit au Pseaume 112. *L'homme de bien fait aumosne, & preste, il dispense ses affaires avec iugement.* L'homme charitable a la bourse ouuerte, mais ne l'a pas perçee. Il n'est point courroucé contre son argent, donnant tout à la fois par vne prodigalité indiscrete, laquelle fait que le prodigue étant deuenu pauvre se tourne puis apres à la rapine. Faut aussi considerer à qui nous donnons: car il n'est pas expedient de donner à ceux qui en empirent, & qui s'en moquent, & qui pouuans traouiller, sont par les aumosnes entretenus en faineantise & oisueté. Il y a des dons inefficieux, comme quand on donne à boire à vn hydropique, ou vne espee à vn furieux. On voit les orphelins & les pauures vefues chargées d'enfans se plaindre de ce que toutes les aumosnes vont aux moines oisifs, desquels la mendicité est grasse, & qui sous ombre d'oraisons viuient avec abondance du traouail d'autrui. Toutefois quand les moyens, ou les vices de ceux qui nous demandent ne nous sont pas cogneus, il vaut mieux faire des aumosnes inutiles, que de manquer aux necessaires.

Or combien que nous deuions estre charitables enuers tous, si est-ce que ceux qui sont nos freres en Iesus Christ nous sont plus particulie-

rement recommandés: c'est ce que dit S. Paul aux Galates chap. 6. *Pendant que nous auons le temps, faisons bien à tous, mais principalement aux domestiques de la foy.* Dieu veut que nous facions participans de nos biens temporels les pauures qui ont part avec nous aux biens celestes & eternels, lesquels bien souuent sont plus riches en foy que les riches de ce monde, comme dit S. Iaques au 2. chapitre. Nous sommes voirement liés avec les autres hommes par le lien d'une mesme nature. Si vn homme est indigne qu'on lui donne, nous *Matth. 5.* donnons à l'humanité. Et Iesus Christ veut que nous facions du bien à ceux qui nous haïssent. Mais avec les fideles nous sommes liés de plusieurs liens, dont le moindre est plus fort que tous les liens charnels. Nous sommes ensemble enfans d'un mesme Pere, qui est Dieu: auons vn mesme frere aîné, nostre Seigneur Iesus Christ: nous sommes instruits en vne mesme eschole: nous participons ensemble à la table du Seigneur, laquelle est vn lien & obligation à la concorde: nous sommes sanctifiés par vn mesme Esprit: ensemble voyagers sur ceste terre: compagnons de guerre contre le monde, & contre le diable: coheritiets du royaume des cieux. Bref nous sommes appellés pour estre en Iesus Christ vn mesme Esprit & vn mesme corps. Et combien qu'il nous soit commandé de bien faire à tous hommes quand nous en auons le moyen, si est-ce que les aumosnes faites aux domestiques de la foy, sont les seules que Iesus Christ repüte lui estre faites.

Ici mes freres, nous deuons donner gloire à  
Dieu

Dieu, & les meilleurs & les plus charitables d'entre nous doivent passer vne condamnation volontaire: car qui est celui d'entre nous qui pratique ce que Iean Baptiste nous dit au 3. chap. de S. Luc, *Que celui qui a deux robes en donne l'une à celui qui n'en a point?* S'en trouuera-il parmi nous qui obeissent au commandement du Seigneur, lequel veut que quand nous faisons vn festin nous n'iuitions pas les riches, mais les pauures & les impotens, lesquels ne nous peuuent rendre la pareille? On dit à des riches que nous traitons avec excès, *Monsieur vous ne mangez point*, combien qu'il soit desia creué. Mais quand le pauure crie à la faim, & demande assistance, on lui fait accroire qu'il n'en a point besoin. Plusieurs sont vsuriers de bienfaits. Ils donnent afin de receuoir d'auantage: ils mettent leurs bienfaits au bout d'un hameçon, baillans vn goujon afin d'attraper vn brochet.

O combien sommes nous éloignés de la liberalité des Israelites, auxquels il falut defendre à *Exod. 36. vers. 6.* cri public de plus apporter d'offrandes au tabernacle, pource que leurs contributions estoient excessiues! Combien éloignés de la charité des premiers Chrestiens qui vendoyent leurs champs *Mat. 2. 45.* & possessions, & en apportoyent le prix aux pieds des Apostres pour estre employé aux nécessités de l'Eglise!

Nos aduersaires mesmes en ce point nous font nostre procès: car ils habillent plus soigneusement leurs images, que nous ne reuestons nos pauures qui portent l'image de Dieu: ils versent leur substance aux pieds de l'idole, & donnent à

leurs moines des choses superflues pendant que nous refusons à nos pauvres les choses necessaires: car la superstition est plus forte en eux qu'en nous la religion. Le pauvre peuple de l'Eglise Romaine presente aux images des offrandes de cire, d'œufs, de beurre, & de fruiçts, desquelles puis après les Prestres s'accommodent: mais plusieurs parmi nous font des larges offrandes à leur ventre, qui est vne autre espee d'idole: iamais à aucune idole n'a esté faite vne si grande aspercion de vin. Ceux qui ne refusent rien à leurs yeux & à leurs conuoitises, refusent tout au pauvre, & les voluptés diuertissent & consomment les aumosnes.

De ceste folle despense faudra vn iour rendre conte à Dieu. Lors quand le Souuerain Iuge vous demandera à quoy vous auez employé l'abondance de biens qu'il vous auoit elargis, que respondrez-vous? direz-vous, Seigneur, i'ay tant dependu en festins, tant en ieu, tant en façon d'habits, tant en colets à la mode? cuidez-vous que ces parties vous seront aloüées en vostre conte? ains elles vous seront rayees, ou plustost elles seront mises sur vn autre conte, asçauoir sur le conte des pechés dont il faudra respondre à Dieu.

**Excuses.**

Sur cela on oit diuerses excuses selon que l'auarice & la desffiance sont ingenieuses & inuentives à se colorer d'apparence de raison. Quand nous exhortons les personnes à s'elargir d'auantage en aumosnes, on nous respond que les années sont mauuaises, que tout est encheri, que le gain des ouriers est diminué, que le traffic ne va pas

pas comme de coustume : mais tout cela n'est qu'abus & excuses sans fondement : car quelque diminution de commodités qui nous soit auenüe, si est ce que si ceux qui sont, ie ne dis pas riches, mais qui ont des moyens mediocres, auoyët roigné ce qui est de superflu en leur despense, & conuertissoyent en aumosne le quart de ce qu'ils dependent en viande, & à boire par excés, en ieu, meubles, & habits, les povres seroyent riches, & y auroit de quoy leur subuenir avec abondance. Mais ce qui est deu à la charité est employé à la vanité. L'orgueil, l'insolence, l'yuongnerie, diuertissent les ruisseaux de la charité Chrestienne.

Nous en oyons qui disent, ces pauures sont melchans, & indignes d'assistance. Ils veulent que les pauures soyent melchans afin d'auoir occasion de ne leur rien donner, & se seruir des paroles du Seigneur, *Pource que l'iniquité sera multipliée la charité sera refroidie.* Matth' 24. v. 12. Toutefois posons le cas qu'ils soyent indignes d'assistance : car ne nous confessons-nous pas tous indignes de la grace de Dieu ? Cependant nous voulons non seulement que Dieu nous pardonne, mais aussi qu'il espanse sur nous ses graces, & vse enuers nous de liberalité. Vous ne pourriez imiter Dieu d'auantage qu'en faisant du bien aux indignes : car c'est ce que Dieu fait continuellement : *Il fait leuer son Soleil sur les bons & sur les mauuais, il fait tomber sa pluye sur les iustes, & sur les iniustes.* Mat. 5. 45. Rom. 2. 4. Il fait plenuoir ses biens dans les bouches ouuertes pour le blasphemer : par sa patience & longue attente, il conuie ses ennemis à repentance : &

toufiours quels que foient les pauures, fi est-ce qu'ils font hommes & portent l'image de Dieu. Pourquoy aurions-nous pluftoft egard à ce qui est du vice de l'homme qu'à ce qui est de l'œuvre de Dieu? Par vne mauuaife subtilité les hommes trouuent au pauure, ou en eux mefmes, quelque raifon pour s'empescher de faire du bien. Ainfi vn Roy de Macedone nommé Antigonus, rennoya vn pauure qui lui demandoit vn talent, c'est à dire six cens escus, difant que c'estoit trop pour vn beliftre: auquel ce pauure respondit, *Sire donnez-moi donc vn denier*: mais ce Roy respondit, *c'est trop peu pour vn Roy*, ainfi il ne lui bailla rien du tout.

*Seneca de  
Beneficiis  
lib. 2. cap.  
17.*

D'autres tiennent vn langage encore pire & plein d'impicté. Je fay (difent-ils) du mien ce que ie veux, & en gardant ce qui est à moi ie ne fai tort à personne. Mais nous auons montré ci-dessus que nous ne sommes pas proprietaires des biens que nous poffedons, ains feulement vsufructiers & dispensateurs: & que retenans ce que Dieu veut que nous distribuions aux pauures, nous sommes larrons, & retenons ce qui n'est pas à nous. Je di plus: c'est que celui qui voit le pauure languir de faim, & ne l'affifte pas en ayant le moyen, est meurtrier & coupable deuant Dieu comme si il lui auoit osté la vie. Car comme il y a deux moyens d'esteindre vn feu, ou en versant de l'eau dessus, ou en n'y mettant point de bois: aussi il y a deux moyens de faire mourir vn homme, ou en le tuant par violence, ou en ne lui donnant pas de quoy viure quand Dieu nous en donne le moyen.

Les

Les excuses les plus ordinaires des chiches en aumosnes sont celles-ci. Ils disent, i'ay peu de moyen, & pourrois moi-mesme auoir faute: il y en a qui sont plus riches que moy, qui pourront subuenir à ces pauures sans s'incommoder: i'ay nombre d'enfans auxquels il faut que ie pouruoye.

Ces paroles procedent de faute de foy en la promesse de Dieu, lequel nous dit par son Apotre, *Que vos mœurs soyent sans auarice, estans con-* Heb. 13.5  
*zens de ce que vous auez presentement, car lui-mes-*  
*me a dit, le ne te delaisserai point, & ne t'abandonne-*  
*rai point.* Dont Dauid au Pseaume 37. dit auoir veu l'experience: *I'ay (dit-il) esté ieune & suis de-*  
*uenu vieil, mais ie n'ay point veu le iuste abandonné,*  
*ni ses enfans mendier leur pain: il est emeu de com-*  
*passion, il donne, il preste, & neantmoins sa posterité*  
*est en benediction.*

Car à ceux qui craignent Dieu & se fient en sa prouidence, arriue chose semblable à ce qui aduint à la vefue de Sarepta, laquelle du peu qui 1. Rois 17  
 lui restoit en temps de famine, assista le Prophete 14.  
 Elie: dont Dieu fit que l'huile de la phiole, & la farine du cofin ne defaillit point. Et ce qui aduenoit à ceux qui cueilloient la manne au desert: *Celui qui en auoit oueillis beaucoup, n'en auoit point,*  
*de superabondant, & celui qui en auoit cueillis peu*  
*n'auoit point de faute, comme dit S. Paul en la 2. aux*  
 Corinth. chap. 8.

Car Dieu fait foisonner le bien de ceux qui le craignent, par vne secrette benediction, de laquelle Iesus Christ parle disant, *L'homme ne vi-* Matth. 7  
*ura point de pain seulement, mais de toute parole qui* 4. 43

*procede de la bouche de Dieu.* Or par la Parole de Dieu il n'entend pas la Loy, ni l'Euangile, mais cette secrette benediction que Dieu espend sur la viande, & autres necessités de la vie presente, enuers ceux qui se fient en sa prouidence. Zachee auoit depouillé ceste desffiance, quand ayant creu en Iesus Christ il donna la moitié de ses biens aux pauvres. Son argent diminua, mais ses richesses s'augmenterent, car il deuint riche en Dieu.

*LUC 19. 8*

Dire, il y en a de plus riches que moi qui peuvent assister ce pauvre, c'est se moquer de Dieu: car par ce moyen nul ne donnera au pauvre pendant qu'il s'en trouuera de plus riches que nous. Vn marchand auquel se presente occasion de gagner vne centaine d'escus n'a garde de dire, il faut laisser gagner cela à vn plus pauvre que moi, & ce profit sera micux employé à vn autre. En matiere de gain nous ne voulons pas considerer la pauureté d'autrui, mais en matiere de bonnes œuvres nous les renuoyons à plus riches que nous, nous messians de la promesse de Dieu & de sa prouidence.

Que si vous n'avez le moyen de donner beaucoup, au moins donnez selon vostre faculté: car *1. Corint. 6. 12.* comme dit S. Paul, *Si la promptitude de courage va deuant, on est agreable selon ce qu'on a, & non selon ce qu'on n'a point.* Dieu ne regarde pas tant ce qu'on donne, que de combien il est pris & de quelle affection on le donne. Dont aussi Iesus Christ a rendu ce tesmoignage à la pauvre vesue qui n'auoit mis au tronc que deux pites, qu'elle auoit plus donné que les riches, pource qu'ils auoyent donné

*LUC 21. 3.*

donné

donné de leur abondance, mais celle-ci auoit donné de ce qui lui estoit necessaire. Elle n'auoit point regardé à sa pauureté, pendant qu'elle regardoit la pauureté d'autrui. En cela sommes-nous grandement condamnables, qu'en matiere d'habits, ou de bonne chere, on ne se remet point sur les riches: on ne dit pas il y en a de plus riches que moi, qui peuuent se bien traiter ou estre braues en habits. Seulement on se dit auoir faute de moyens, quand il est question de faire du bien aux pauvres.

Ne dites point, ie suis chargé d'enfans; car pour cela mesme faut-il donner aux pauvres afin d'attirer la benediction de Dieu sur vos enfans, & afin de leur estre en bon exemple. Dicu pour punir l'auarice des peres, permet souuent qu'entre leurs enfans il y ait des meschans garnemens qui dissipent en peu de temps ce que leur pere a amassé par vn long trauail, s'espargnant à soymesme les choses necessaires, afin que ses enfans en ayent des superflues, & viuant povrement afin de les laisser riches. Pourquoi afin de rendre vos enfans riches en argent seriez-vous pauvres en bonnes œures? pourquoi perdriez-vous l'occasion de faire vn thresor au ciel durant vostre vie, afin que vos enfans soyent riches apres vostre mort? Viendra peut estre vne persecution qui ramera tout en vn iour: & ce que vous aurez espargné par auarice sera pour les ennemis de l'Eglise de Dieu. Lors vous direz, O si i'eusse donné aux pauvres ce que ces voleurs ont emporté, i'aurois ce contentement en mourant, & aurois amassé des richesses spirituelles & des

biens que j'emporterois avec moi en sortant de ce monde, où j'ay vescu miserablement & consumé mon trauail en vain.

Prenons, prenons à ces choses, mes freres, & prenons garde que le cri du pauure souffrant par nostre dureté & auarice, ne monte au ciel, & ne nous accuse deuant Dieu. Que plustost le pauure nous benisse, duquel les prieres sont de grande efficace en la presence de Dieu. Qui est-ce que Job au 31. chapitre dit lui estre aduenu, a scauoir que *les reins des poures le benissoyent*, quand ils estoyent vestus des laines de ses agneaux. Ne perdez point l'occasion de mettre vostre argent à profit: ains pendant que vous auez le temps faites fonds & prouision de bonnes œures: car le temps est court, & les occasions s'eschappent. Et Dieu tient registre de nos actions: & souuent la mort surprend les personnes deuant qu'ils ayent pensé à bien viure. Et est tard de vouloir faire sa rasche quand le iour est acheué, & qu'il faut rendre conte à Dieu.

Que le Seigneur Iesus qui s'est apauri pour nous enrichir, vous vueille rendre riches en bonnes œures. Et celui qui donne la semence au semeur, vueille multiplier le reuenu de vostre iustice. Le Seigneur Iesus qui guerissoit les paralytiques, leur donnant le mouuement de leurs mains, auparauant immobiles, vueille delier vos mains engourdies, & les rendre promptes & faciles à distribuer. Vous semerez ici bas, mais vous moissonnerez là haut: & le Dieu de toute consolation, qui est la charité mesme, & dont les bontés sont incomprehensibles, fera sentir aux charitables.

tables les derniers & souuerains effects de sa charité & amour paternel, par l'vniõ œternelle avec son Fils bien-aimé: auquel avec le Pere & le S. Esprit soit honneur & gloire és siecles des siecles.



# QUATRIEME SERMON.

Lv c VI.

45. *L'homme de bien tire hors choses bonnes du bon thresor de son cœur : & le mauuais homme tire choses mauuaises du mauuais thresor de son cœur : car c'est de l'abondance du cœur que la bouche parle.*



V vingt & troisieme chapitre des Prouerbes, la Sapiẽce diuine, laquelle est Dieu mesme, parle ainsi aux hommes, *Mon fils donne moy ton cœur.* Celui qui nous donne tout ce que nous auons de bien, qui nous donne son propre Fils, & avec lui le salut & la vie, en contr'eschange nous demande nos cœurs: lesquels lui seront agreables si lui-mesme les rend bons, & les purifie, afin que nous ne lui offrons